



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 24/071/AC

SÉANCE DU 13 MAI 2024

OBJET : ACTION CULTURELLE
Soutien au projet « Immirioni in Sardegna » - Da u Sartinesu à u Gadduresu.

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de mai à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 06 mai 2024 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Nathalie CASTELLI ; Vincent GAMBINI ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Georges MELA ; Etienne CESARI.

Absents : Pierre-Olivier MILANINI ; Gérard CESARI ; Didier LORENZINI ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Camille de ROCCA SERRA ; Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI.

Avaient donné procuration : Pierre-Olivier MILANINI à Jean-Christophe ANGELINI ; Gérard CESARI à Véronique FILIPPI ; Stéphane CASTELLI à Marie-Antoinette FERRACCI ; Antoine LASTRAJOLI à Michel GIRASCHI ; Santina FERRACCI à Emmanuelle GIRASCHI ; Grégory SUSINI à Nathalie MAISETTI ; Petru VESPERINI à Jeanne STROMBONI ; Ange Paul VACCA à Nathalie CASTELLI ; Jean-Michel SAULI à Georges MELA.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Vincent GAMBINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la 4^{ème} Adjointe déléguée à la Culture, à l'Education, aux relations avec l'Université de Corse, à la langue corse et à la valorisation des Patrimoines, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La ville de Portivechju a placé l'enseignement, la diffusion et le partage de la culture Corse au cœur de son projet en soutenant, de diverses façons, les acteurs pédagogiques de la commune, notamment associatifs.

Le collège Maria de PERETTI, par l'intermédiaire de son professeur Micheli LECCIA, organise, par le biais du Fonds Erasmus, un voyage en Sardaigne du 27 mai au 1^{er} juin 2024 pour 24 élèves. Immersion linguistique, musée, archéologie, ce voyage se veut un trait d'union entre nos deux îles et permet d'élargir le bain linguistique.

Cette initiative bénéficie également du soutien de la Collectivité de Corse.

Pour soutenir ce projet, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention à hauteur de 1 000,00 € TTC (mille euros).

Le Conseil Municipal,

Oùï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 07 mai 2024,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver l'attribution de la subvention exceptionnelle de 1 000,00 € TTC (mille euros) au collège Maria de PERETTI dans le cadre du soutien à l'enseignement de la langue Corse.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les diligences nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : Les crédits de recettes et de dépenses afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.

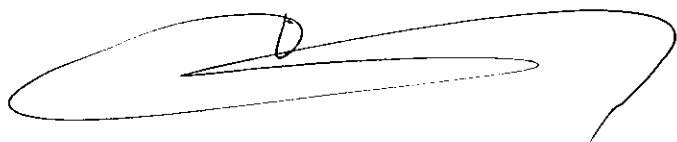
La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	21
Nombre de procurations	9
Nombre de suffrages exprimés	30
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a final upward curve.

Vincent GAMBINI